



9 novembre 2004

---

**Circulaire\***

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Concours nationaux de recrutement (2005)****Additif**

1. Le présent additif à la circulaire ST/IC/2004/42 et Corr.1 a pour objet d'annoncer l'ajout du groupe professionnel Sécurité à la liste des groupes initialement visés par les concours nationaux de recrutement de 2005 (voir ST/IC/2004/42, par. 2).
2. Le présent additif a également pour objectif d'annoncer l'ajout du Yémen à la liste des États Membres participant au programme de concours nationaux de recrutement de 2005 (voir ST/IC/2004/42, annexe).
3. Les fonctionnaires qui remplissent les conditions énoncées dans l'instruction administrative ST/AI/1997/1 sont admis à se présenter en remplissant la demande d'admission à concourir figurant dans la circulaire ST/IC/2004/42, qu'ils adresseront accompagnée d'une notice personnelle à jour, sous la forme du formulaire P11 ou de la notice informatisée se trouvant dans le système Galaxy, à la Section des examens et des tests (Concours nationaux de recrutement 2005 – fonctionnaires), Division de la valorisation des ressources humaines, Bureau de la gestion des ressources humaines, bureau S-2575E. La copie du rapport d'appréciation du comportement professionnel le plus récent et de chacun des diplômes universitaires obtenus devra être jointe à la demande. Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.
4. La date limite de dépôt des candidatures par les fonctionnaires remplissant les conditions énoncées dans l'instruction administrative ST/AI/1997/1 est le 15 décembre 2004.

---

\* Date d'expiration : 31 décembre 2005.

